



DELIBERATION N°20140177 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

PERSONNEL COMMUNAL - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE COMITE DE GESTION DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE (C.G.O.S.)

MME BERNALIER JULIETTE EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Comité de Gestion des Oeuvres Sociales (C.G.O.S.), association loi 1901, a pour but de promouvoir et de coordonner toutes initiatives d'entraide, sous les formes les plus diverses, en faveur du personnel communal de la ville de Saint-Chamond.

Par délibération du 7 juillet 2008, le Conseil Municipal autorisait la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir avec l'association « Comité de Gestion des Oeuvres Sociales (C.G.O.S.) » de la ville de Saint-Chamond. Cette formalité est obligatoire pour toutes collectivités territoriales versant une subvention à une association d'un montant annuel supérieur à 23 000 euros (décret du 6 juin 2001, pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000). La convention fixe les moyens matériels, financiers et humains mis à la disposition de l'association pour son fonctionnement et la réalisation des actions définies.

La convention arrivant à échéance au 31 décembre 2014, il est donc nécessaire de conclure une nouvelle convention pour l'année 2015.

Durant l'année 2015, un travail devra être mené conjointement entre la ville de Saint-Chamond et le C.G.O.S. afin de définir les axes principaux de l'action sociale en faveur du personnel communal.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** la conclusion, pour l'année 2015, d'une nouvelle convention d'objectifs à intervenir avec l'association « Comité de Gestion des Oeuvres Sociales » de la ville de Saint-Chamond, dans le cadre des actions en direction du personnel communal,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer le document contractuel.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014